



Commission Départementale du Statut de l'Éducateur

PROCÈS VERBAL du mardi 21 novembre 2023

COMMISSION RESTREINTE

Rôle et mission de la Commission :

La Commission Départementale du Statut de l'Éducateur a pour mission de vérifier que les équipes des clubs soumises à une obligation d'éducateur, aussi bien le jour de la rencontre que pour les entraînements, sont conformes aux Règlements Sportifs Généraux (R.S.G.) Article 11.3. La vérification de tous ces éléments est réalisée à partir des documents fournis par la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) et le Service Administratif du District 77. Pour toute situation non conforme aux R.S.G., la commission transmettra à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) qui décidera de la suite à donner au dossier.

La Commission rappelle aux clubs ayant des équipes soumises aux obligations d'encadrement technique les dispositions de l'article 11.3 du RSG du District liées à l'absence de l'éducateur désigné :

« Pour toute absence (pour cause de suspension, raisons médicales ou pour tout autre motif) supérieure à 4 matches, consécutifs ou non, l'éducateur désigné devra être remplacé par un éducateur satisfaisant aux obligations définies aux alinéas b) et c) du présent article. A défaut, la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football pourra faire application des sanctions financières ou sportives prévues aux alinéas e) et f) du présent article. »

La Commission demande que les Educateurs désignés pour l'encadrement des équipes, soient obligatoirement inscrits sur les feuilles de matches où ils sont présents, en tant qu'Éducateur Principale et non dans un autre rôle (Dirigeant, Délégué, Arbitre central, Arbitre assistant, etc...).

La Commission prend note des différentes modifications des clubs concernant leurs éducateurs en charge des équipes à obligation. Elle constate avec regret que certains clubs omettent de mettre en copie, lors de leur courriel au Service Technique de la Ligue, notre Service Administratif du District afin que celui-ci en informe cette Commission. Elle constate également que certains clubs envoient leur courriel de modification au Secrétariat du District sans en informer en même temps le Service Technique de la Ligue.

REPRISE DES DOSSIERS

U18 D1 - diplôme demandé : CFF3 ou Initiateur 2

Pays de Fontainebleau RC :

Aucun éducateur désigné depuis le début de saison sur cette équipe,

- sur le match du 24/09 n°26809255, présence de M. Farid HENANE (Module U13 et U15), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 08/10 n°26809205, présence de M. Bertrand GUIRAND (Module U6-U7), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 15/10 n°26809258, aucun éducateur sur le banc.
- Sur le match du 05/11 n°26809220, présence de M. Kevin MENIER (BMF), titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Pays de Fontainebleau RC de lui indiquer la raison de cette non-désignation avant le lundi 20 novembre 2023 au plus tard.

Puis de se mettre au plus vite en conformité en informant le service Technique de la Ligue et le service Administratif du District.

La Commission sera très attentive à cette situation sur les prochaines rencontres.

Considérant la réponse du club suite au dernier PV du statut de l'éducateur :

De : PAYS DE FONTAINEBLEAU R.C. <500364@lpiff.fr>

Envoyé : lundi 20 novembre 2023 16:06

À : SEINE ET MARNE SECRETARIAT <SECRETARIAT@SEINEETMARNE.FFF.FR>

Cc : 500364@lpiff.fr

Objet : [Extranet LPIFF] Demande commission statut éducateur

Bonjour,

Le club **500364 PAYS DE FONTAINEBLEAU R.C.** a effectué la demande suivante le 20/11/2023 à 16:05:42 via l'application Extranet LPIFF - Clubs.

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint nos observations au sujet de Monsieur HENANE Farid.

Cordialement,

Un fichier a été joint au mail.

Contact : **500364@lpiff.fr**

Courrier à l'attention de la commission du Statut de l'Educateur

Monsieur HENANE Farid aurait souhaité se former lors des modules CFI U14-U19 du 3/11/2023 aux

01/12/2023 malheureusement celui-ci était complet.

Il partira en formation début 2024 sur les différents CFI, en attendant Monsieur Guillaume LAINE (BMF) sera l'éducateur responsable sur le banc.

Cordialement,

Considérant l'explication du club, la Commission prend note que M. Guillaume LAINE (BMF) est l'éducateur désigné pour l'encadrement de cette équipe en U14 D1 à compter de la réponse du club soit le 20 novembre 2023.

Par contre, la Commission demande au club de Pays de Fontainebleau RC de faire le nécessaire pour officialiser cette désignation et d'envoyer par mail, le document adéquate à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) et de mettre en copie le Service Administratif du District 77.

Considérant les dispositions de l'article 11.3 du RSG du District,

La commission propose à la Commission Régionale du Statut des Educateurs de prendre en compte ce fait à compter du 20 novembre 2023 pour le club de Pays de Fontainebleau RC.

U16 D1 - diplôme demandé : CFF3 ou Initiateur 2

Moret-Veneux Les Sablons FC :

Aucun éducateur désigné depuis le début de saison sur cette équipe,

- sur le match du 24/09 n°26809442, présence de M. Jordan THOZ (Module U9, U11 et U13), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 08/10 n°26809391, présence de M. Jordan THOZ (Module U9, U11 et U13), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 15/10 n°26809445, présence de M. Jordan THOZ (Module U9, U11 et U13), non titulaire du diplôme requis.

- sur le match du 22/10 n°26809400, présence de M. Thibault FERNANDES (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 05/11 n°26809405, présence de M. Jordan THOZ (Module U9, U11 et U13), non titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Moret-Veneux Les Sablons FC de lui indiquer la raison de cette non-désignation avant le lundi 20 novembre 2023 au plus tard.

Puis de se mettre au plus vite en conformité en informant le service Technique de la Ligue et le service Administratif du District.

La Commission sera très attentive à cette situation sur les prochaines rencontres.

Considérant la réponse du club suite au dernier PV du statut de l'éducateur :

De : 541364 MORET-VEUX LES SABLONS F.C. <541364@lpiff.fr>

Envoyé : lundi 20 novembre 2023 10:53

À : SEINE ET MARNE TECHNIQUE <TECHNIQUE@SEINEETMARNE.FFF.FR>; PARIS-IDF TECHNIQUE <TECHNIQUE@PARIS-IDF.FFF.FR>

Cc : Bernard CLAUD <bernard.claud.63@gmail.com>

Objet : Fwd: Demande Dérogation Encadrement U16 Niveau D1 - FC Moret Veneux

Bonjour,

Suite à la parution dans le JO du 17/11/2023 de notre absence de désignation de l'éducateur en U16 D1, je vous confirme que notre demande de dérogation passe en commission le 28/11/2023.

(Confirmation ce jour via appel à la Ligue)

Il nous est demandé de revenir vers vous avant ce jour donc que devons-nous faire ?

Attendons-nous le rapport de la commission du 28/11?

Devons-nous installer un éducateur diplômé et malheureusement se séparer de notre éducateur en formation ?

Vous trouverez ci-dessous notre mail du 13/10/2023 demandant une dérogation après celle demandée en début de saison.

Nous vous remercions encore pour l'écoute sur sujet et restons à votre disposition,

Cordialement,

Sébastien CLAUD

Responsable Technique FC Moret Veneux

06 60 67 40 03

Considérant l'explication du club, la Commission prend note que la demande de dérogation du club passera en Commission Régionale du Statut des Educateurs le 28 novembre 2023, par conséquent la Commission Départementale attendra le PV de la Commission Régionale qui statuera sur ce point de règlement.

Par contre, la Commission Départementale demande au club de Moret-Veneux Les Sablons FC, pour les prochaines fois et surtout pour une prise en compte plus rapide, de bien envoyer ses courriels sur l'adresse du secrétariat du District et non pas à la Technique du District, car cette dernière ne s'occupe pas du Statut des Educateurs.

U14 D1 - diplôme demandé : CFF2 ou Initiateur 2

Cesson Vert Saint Denis ES :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Dimitri PIRONATO,

- sur le match du 23/09 n°26809982, remplacé par M. Kevin KABEYA KABONGO (CFF3), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 30/09 n°26809988, remplacé par M. Kevin KABEYA KABONGO (CFF3), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 07/10 n°26809997, remplacé par M. Kevin KABEYA KABONGO (CFF3), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 14/10 n°26809999, remplacé par M. Kevin KABEYA KABONGO (CFF3), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 21/10 n°26810032, remplacé par M. Kevin KABEYA KABONGO (CFF3), titulaire du diplôme requis.

- sur le match du 11/11 n°26810006, remplacé par M. Kevin KABEYA KABONGO (CFF3), titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Cesson Vert Saint Denis ES de lui indiquer les raisons de ce changement d'éducateur avant le lundi 20 novembre 2023 au plus tard.

Puis de se mettre au plus vite en conformité en informant le service Technique de la Ligue et le service Administratif du District.

La Commission sera très attentive à cette situation sur les prochaines rencontres.

Considérant qu'aucune réponse du club n'est parvenue à la Commission suite au dernier PV du statut de l'éducateur,

Considérant les dispositions de l'article 11.3 du RSG du District,

La commission propose à la Commission Régionale du Statut des Educateurs de prendre en compte ce fait à compter du 24 septembre 2023 et de faire application des sanctions financières ou sportives prévues aux alinéas e) et f) du présent article 11.3 pour le club de Cesson Vert Saint Denis ES.

Par contre, la Commission demande au club de Cesson Vert Saint Denis ES de faire le nécessaire pour officialiser la bonne désignation de l'éducateur (soit M. Dimitri PIRONATO, soit M. Kevin KABEYA KABONGO) au plus vite et d'envoyer par mail, le document adéquate à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) et de mettre en copie le Service Administratif du District 77.

Savigny Le Temple FC :

Aucun éducateur désigné depuis le début de saison sur cette équipe,

- sur le match du 23/09 n°26809984, présence de M. Sekou NDIAYE (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 30/09 n°26809987, présence de M. Sekou NDIAYE (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 07/10 n°26809997, présence de M. Sekou NDIAYE (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 14/10 n°26810000, présence de M. Sekou NDIAYE (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 21/10 n°26810029, présence de M. Sekou NDIAYE (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 11/11 n°26810008, présence de M. Sekou NDIAYE (BMF), titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Savigny Le Temple FC de lui indiquer la raison de cette non-désignation avant le lundi 20 novembre 2023 au plus tard.

Puis de se mettre au plus vite en conformité en informant le service Technique de la Ligue et le service Administratif du District.

La Commission sera très attentive à cette situation sur les prochaines rencontres.

Considérant la réponse du club suite au dernier PV du statut de l'éducateur :

De : 531090 SAVIGNY LE TEMPLE F.C. <531090@lpiff.fr>

Envoyé : lundi 20 novembre 2023 22:04

À : SEINE ET MARNE SECRETARIAT <SECRETARIAT@SEINEETMARNE.FFF.FR>

Objet : Re: Notification Commission du Statut de l'Educateur - club de Savigny

Bonjour,

Mr Ndiaye était bien présent il est arrivé en retard.

Cordialement

Mme KRISHAN

Considérant que la réponse du club parvenue à la Commission suite au dernier PV du statut de l'éducateur, ne correspond pas à la question posée,

Considérant les dispositions de l'article 11.3 du RSG du District,

La commission propose à la Commission Régionale du Statut des Educateurs de quand même prendre en compte le fait que l'éducateur désigné pour cette équipe en U14 D1, soit bien M. Sekou NDIAYE à compter du 23 septembre 2023.

Par contre, la Commission demande au club de Savigny Le Temple FC de faire le nécessaire pour officialiser la désignation de l'éducateur M. Sekou NDIAYE au plus vite et d'envoyer par mail, le document adéquate à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) et de mettre en copie le Service Administratif du District 77.

Torcy PVM Football US 3 :

Aucun éducateur désigné depuis le début de saison sur cette équipe,

- sur le match du 23/09 n°26809981, présence de M. Romann DETAILLE (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 30/09 n°26809991, présence de M. Romann DETAILLE (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 07/10 n°26809993, présence de M. Romann DETAILLE (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 14/10 n°26810002, présence de M. Romann DETAILLE (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 21/10 n°26810033, présence de M. Romann DETAILLE (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 11/11 n°26810005, présence de M. Ounoussou TIMERA NDIAYE (BMF), titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Torcy PVM Football US de lui indiquer la raison de cette non-désignation avant le lundi 20 novembre 2023 au plus tard.

Puis de se mettre au plus vite en conformité en informant le service Technique de la Ligue et le service Administratif du District.

La Commission sera très attentive à cette situation sur les prochaines rencontres.

Considérant la réponse du club suite au dernier PV du statut de l'éducateur :

De : 511876 TORCY PARIS VALLEE DE LA MARNE FOOTBALL U.S. <511876@lpiff.fr>

Envoyé : vendredi 17 novembre 2023 17:53

À : SEINE ET MARNE SECRETARIAT <SECRETARIAT@SEINEETMARNE.FFF.FR>; PARIS-IDF TECHNIQUE <TECHNIQUE@PARIS-IDF.FFF.FR>; SEINE ET MARNE TECHNIQUE <TECHNIQUE@SEINEETMARNE.FFF.FR>

Cc : romann.detaille.ustorcy@gmail.com; Mathieu Czupryna <ma.czupryna@gmail.com>; Tarek SAKALI <sakali.abdeltarek@gmail.com>; richard flamand <rfconseils@gmail.com>; ndiaye8@hotmail.com; gkillboogie@gmail.com; delphine depardieu <laumalu@hotmail.fr>

Objet : Re: Notification Commission du Statut de l'Educateur - club de Torcy

Bonsoir

Comme suite à la réunion de la commission du statut des éducateurs j'ai le regret de porter à votre connaissance que le club a oublié lors de l'envoi réalisé fin août 2023 de désigner expressément dans le document ad hoc M. Romann DETAILLE comme éducateur présent sur les entraînements et les compétitions du championnat U14 D1 de notre district.

Je vous confirme par la présente que le club de TORCY PVM désigne bien M. DETAILLE Romann sur cette équipe U14D1 qu'il a d'ailleurs encadré comme vous l'avez remarqué lors de 5 des 6 premières rencontres de championnat.

En vous renouvelant nos excuses pour cette désignation administrative tardive je vous adresse mes salutations les plus sportives.

Mickaël ROBERT

Président US TORCY PVM

Considérant l'explication du club, la Commission prend note que M. Romann DETAILLE (BMF) est bien l'éducateur désigné pour l'encadrement de cette équipe 3 en U14 D1 à compter du début de la compétition soit le 23 septembre 2023.

Considérant les dispositions de l'article 11.3 du RSG du District,

La commission propose à la Commission Régionale du Statut des Educateurs de prendre en compte ce fait à compter du 23 septembre 2023 pour le club de Torcy PVM Football US.